
Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres du conseil d'administration de la Haute Ecole de la Communauté française de Namur

A.Gt 16-11-2001

M.B. 11-05-2002

modification :

A.Gt 10-07-02 (M.B. 17-10-02)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'Enseignement supérieur en Hautes Ecoles, notamment l'article 66 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juillet 1999 portant règlement de son fonctionnement, notamment l'article 10 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1999 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française,

Arrête :

modifié par A.Gt 10-07-2002

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Haute Ecole de la Communauté française de Namur, pour un terme de cinq ans, en qualité de membres du personnel représentant les organisations syndicales siégeant au Comité de secteur IX :

Mme Marisa BOTTI, CGSP;
M. Alain BOURGEOIS, CGSP ;
M. Guy BOUXIN, SLFP;
Mme Micheline DERY, UCEO.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le jour de la rentrée académique 2001-2002.

